



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CRAJEP OCCITANIE
30 JANVIER 2018, DE 14H A 16H
MJC DE LEZIGNAN CORBIERES**

Membres titulaires et suppléants présents :

Hervé Guégan, Président (*Ligue de l'enseignement*), Sophie Baudriller (*UFCV*), Pierre Bourgeois (*Scouts et Guide de France*), Jean-Claude Clerc (*URPEP*), Soizic Ghandour (*AFEV*), Séverine Guillaume (*UR OCCE*), Daniel Jean-Pierre (*FMJC*), Xavier Lloret (*EEDF*), Kamyar Majdfar (*LEC GS*), Emilie Taberly (*URHAJ*), Charles Vangelista et Alain Courbier (*FR Familles rurales*), Elisabeth Lebris (*CEMEA*), Thomas Labonne (*UCPA*), Amélie Vigroux (*MRJC*), Marie-Claude Baniol (*UF Centres sociaux*), Mathieu Betton (*AROEVEN*)

Invitée : Marianne Loiseau-Nail, directrice du CRAJEP.

Excusés et pouvoirs :

Christine Luttaia (*Léo Lagrange*) donne pouvoir à la *Ligue de l'enseignement*, Christine Lowy (*FNCTA*) donne pouvoir à *LEC GS*, Michel Connan (*Cotravaux*) donne pouvoir à *PEC absent*, Gérard Galey (*URJPA*) donne pouvoir à *AROEVEN*, Jean Huet (*Les Petits Débrouillards*), Line Colson et Evelyne Menou (*Peuple et culture*), Josiane Ricard et Claudine Périé (*Les Francas*), François Moreaux (*CEMEA*), Gérard Valéro (*UR Foyers ruraux*), Michel Baby (*URPEP*).

La liste d'émarginement est annexée au présent compte-rendu.

Le quorum visé à l'article 5 des statuts du CRAJEP OCCITANIE étant réuni, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Avec 16 associations présentes, 2 associations représentées sur 25 associations adhérentes, plus de la moitié des membres sont présents ou représentés.

Hervé GUEGAN préside la séance.

Le président rappelle l'ordre du jour du Conseil d'administration :

- **Approbation du compte-rendu de CA du 16 octobre 2017.**
- **Relations et partenariats avec l'Etat et la Région**
- **Représentation du CRAJEP dans les instances**
- **Demandes d'adhésion**
- **Point sur les actions, travaux des commissions et dossiers 2018.**

Le Président informe le Conseil d'administration du décès de Josiane Ligonièvre, administratrice du CRAJEP au titre de l'UR Foyers Ruraux. Les obsèques se sont déroulées le 12 janvier dernier. Le CA du CRAJEP rend hommage à son engagement et exprime ses condoléances et tout son soutien à sa famille et ses proches.

1. Approbation du compte-rendu de CA du 16 octobre 2017 :

Le compte-rendu du CA est joint dans le dossier de séance et est soumis à l'approbation du CA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions).

2. Relations et partenariats avec l'Etat et la Région :

• Compte-rendu de la rencontre du 10/11/17 avec le Directeur régional DRJSCS :

Le Président fait le compte-rendu de cette rencontre, qui s'est révélée être de qualité, avec un bon niveau de dialogue et d'échange politique, à la fois avec le Directeur régional et avec les personnes du pôle cohésion sociale/JEP présents.

Différents sujets ont été abordés : les orientations gouvernementales, les PEDT, le décrochage scolaire, le service civique, les emplois aidés, les mesures de soutien à la vie associative (FONJEP, FDVA), la politique jeunesse en région et les relations Etat-Région, la mise en œuvre de l'article 54 de la Loi EC et le dialogue structuré, la mobilité internationale des jeunes, notre représentation au CESER...

D'une manière générale, le CRAJEP a rappelé qu'il souhaitait se situer comme un partenaire, être associé à la concertation pour être pleinement partie prenante des politiques publiques en région, et qu'il souhaitait être associé plus largement aux rencontres mises en place sur les sujets relevant de son champ de compétences.

Une rencontre est prévue le 6 mars prochain avec les services du Pôle Cohésion sociale de la DRJSCS pour faire un point de bilan/perspectives sur le dispositif Sésame. Le Président et la Directrice du CRAJEP seront présents.

Il sera proposé d'élargir les sujets lors cette rencontre pour évoquer notamment la question de la reconnaissance du CRAJEP et de ses membres (financements 2018), de la politique JEPVA et des orientations de l'Etat (soutien aux associations, FDVA, service civique...).

• Retour sur la rencontre avec les services de la Direction de l'Education de la Jeunesse du Conseil régional du 15/01/18 :

Le CRAJEP a présenté à cette occasion aux services, sur la base du compte-rendu du groupe financement du 21/12, les principes à porter pour 2019, dans le cadre des financements à nos réseaux JEP.

Nous nous sommes engagés à nous voir régulièrement, tous les deux mois, pour co-construire ce nouveau modèle. Un autre rendez-vous est prévu à la fin mars.

• Calendrier et procédures pour les demandes de financement Région 2018 :

Suite à l'information adressée par mail, la procédure et le calendrier pour les demandes de financement annuels des associations membres du CRAJEP 2018 (Enveloppes de la Direction de l'Education et de la Jeunesse pour les associations émergeant sur les volets « Têtes de Réseau » ou « Opérations Spécifiques ») est rappelée.

Le calendrier 2018 de dépôt des dossiers a été avancé par rapport à 2017, mais le modèle de financement pour les associations membres du CRAJEP reste le même qu'en 2017, à enveloppes constantes (TDR et OS).

Les dossiers de demandes de subvention 2018 (TDR ou OS) devront être adressés au plus tard le 10 février 2018, au Conseil régional - site de Toulouse /Direction de l'Education et de la Jeunesse (pour permettre un passage de l'ensemble des dossiers à la Commission Permanente du 13 avril 2018).

Les demandes devront être faites impérativement sur le formulaire de demande de subvention transmis.

D'autre part, pour les bilans /demandes de soldes des subventions 2017 (TDR et OS), ceux-ci devront être adressés à la Direction des Affaires Financières du Conseil régional – site de Toulouse, avant la fin mars 2018.

- **Propositions sur le modèle à porter pour 2019, sur la question du financement des AJEP :**

Sur à la 2^{ème} réunion du groupe de travail financements qui s'est réuni ce jour, dans le cadre du séminaire, voici les principes à valider au niveau du CA :

1/ Une reconnaissance pour tous les réseaux membres du CRAJEP Occitanie, et la garantie d'un financement permettant de reconnaître leur rôle et leur projet spécifique sur le volet « animation de réseau, animation des territoires, développement de la vie associative (ADR/AT/DVA).

- Condition pour émarger sur ce financement Région : être un réseau régional JEP, membre du CRAJEP.
- Le CRAJEP assure donc une reconnaissance globale de ses réseaux membres sur cette dimension, et permet à l'ensemble de ses réseaux membres de solliciter une subvention régionale. Mais le CRAJEP laisse la responsabilité à chacun de ses réseaux de justifier de son action sur les volets ADR/AT/ DVA à partir de la note argumentaire produite.
- C'est le Conseil régional qui arbitre sur les niveaux financement pour chacune des associations.
- Au niveau du CRAJEP : nécessité de négocier au niveau politique avec la Région, et d'obtenir un engagement politique en faveur d'un partenariat durable et de financements pérennes pour les réseaux membres (Accord cadre, CPO). Nécessité de ne pas négocier uniquement avec les services mais d'obtenir un engagement politique, d'où la nécessité de rencontrer aussi prochainement l'élu, Kamel Chibli.

2/ Avec une enveloppe globale dédiée aux AJEP (ADR/AT/DVA) issue de la fusion des deux enveloppes existantes, sur lesquelles émargent actuellement les membres du CRAJEP (TDR et OS) :

- Cette enveloppe est l'addition des enveloppes actuelles ADR+OS et est une enveloppe fléchée pour les AJEP membres CRAJEP.
- Le montant de l'enveloppe disponible TDR+OS 2017 est d'environ 450 000 euros.

3/ Avec le maintien également d'une enveloppe dédiée « opérations spécifiques » complémentaire, pour financer des actions spécifiques :

- Garantir la possibilité pour les AJEP de déposer aussi sur l'enveloppe OS, pour des actions spécifiques, ne relevant pas de l'enveloppe ADR/AT/DVA.

4/ Avec la garantie à minima du maintien des financements existants pour chaque réseau :

- Nécessité de « sanctuariser » le montant de l'enveloppe ADR/AT/DVA, et de garantir à minima une enveloppe constante.
- Une vigilance à avoir au niveau du CRAJEP pour garantir le niveau de l'enveloppe, et à minima les mêmes niveaux de financement, impliquant nécessairement une utilisation chaque année de l'enveloppe globale.

5/ Avec la nécessité de soutenir, au niveau du CRAJEP, la capacité de tous ses membres à déposer des dossiers :

- Permettre à tous les membres de déposer un financement régional sur l'enveloppe ADR/AT/DVA.

6/ A voir la possibilité de négocier, au niveau du CRAJEP, une augmentation de l'enveloppe actuelle (TDR + OS) pour 2019 :

- Etudier la possibilité de proposer au Conseil régional le financement d'une action collective hors ADR/OS et de valoriser d'une action d'envergure régionale au niveau du CRAJEP (Etat des lieux JEP/ Action citoyenneté jeunesse ?) conduite en appui sur les réseaux.

Le Président propose au CA de valider l'argumentaire commun et la définition collective, en appui sur la note argumentaire TDR réalisée début 2017, des notions « animation de réseau, animation des territoires, développement de la vie associative» :

Les critères définis restent globalement les mêmes que ceux définis pour la notion de TDR, mais sont supprimés dans la note, le préambule et le paragraphe sur les critères liés à l'impact de l'activité (le Conseil régional devant arbitré sur les niveaux de financement des réseaux).

La démarche, les principes et l'argumentaire proposés par le groupe de travail sont soumis à l'approbation du CA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions).

- **Point sur le processus Concertation JeunesseS piloté par la Région et sur les étapes à venir : rencontre jeunes, rencontre de restitution de la démarche et de présentation de la stratégie JeunesseS...**

Certains réseaux membres du CRAJEP ont été sollicités par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour mettre en place des « rencontres jeunes/visites de terrain », entre la mi-novembre 2017 et la mi-mars 2018, dans des structures locales.

Pour en savoir plus sur les phases de la Concertation + calendrier des rencontres :
<https://www.laregion.fr/JeunesseS-en-Occitanie>

Ces rencontres ont permis à Kamel Chibli, Vice-président de la Région et aux services de la Direction de l'Education et de la Jeunesse, d'aller à la rencontre de jeunes de la Région, dans leur environnement et d'ouvrir un dialogue avec eux sur leurs visions, leurs attentes, leurs propositions... sur différents sujets (formation, emploi, vie quotidienne, engagement, citoyenneté...). Ces rencontres ont alimenté la démarche de Concertation à l'œuvre, et elles contribueront à la définition de la Stratégie JeunesseS et du plan d'action qui sera mis en place par la Région.

A la suite de ces rencontres de terrain, le Conseil régional va mettre en place une Rencontre régionale, le samedi 10 mars 2018, à la MJC de Lézignan Corbières.

Elle s'adressera en priorité à l'ensemble des jeunes et partenaires rencontrés durant la Concertation JeunesseS et doit permettre de finaliser la stratégie régionale JeunesseS, comprenant les nouvelles modalités de concertation des JeunesseS de l'Occitanie.

Nous n'avons pas à ce jour plus de précisions sur l'organisation de cette journée, en sachant que le CRAJEP et/ou ses membres pourraient être sollicités à ce sujet par la Région.

Les membres du CRAJEP souhaitent être informés sur la préparation et le contenu de cette rencontre.

Le CRAJEP contactera David Sire pour en savoir plus sur les attendus de cette rencontre et le rôle éventuel que pourrait jouer le CRAJEP et/ou ses membres dans son organisation et son animation.

3. Représentation du CRAJEP dans les instances :

- **Point d'actualité sur les représentations dans les différentes instances :**

CRESS

Un travail d'écriture de contributions pour l'Accord cadre pour le développement de l'emploi dans l'ESS 2018/2020 (Etat-Région-Conseil régional) a été entrepris au niveau des différents collèges de la CRESS.

Renouvellement de notre représentation à la CRESS en 2018, appel à candidatures :

Concernant notre représentation à la CRESS, il conviendra d'anticiper le remplacement de Linda Adria, notre représentante actuelle au CA de la CRESS, du fait de la fin de son mandat au CESER pour la CRESS au 31/12/17.

Pour information, Emilie Taberly, Vice-présidente de la CRESS souhaite également arrêté son mandat CRESS au titre de Le Mouvement Associatif, étant donné qu'elle a désormais un nouveau mandat au CESER au même titre, et qu'il lui semble difficile de concilier les deux.

Un appel à candidatures sera adressé aux membres du CA du CRAJEP, en amont du CA fixé le 27/03/18, accompagné d'une fiche présentant la CRESS, son fonctionnement, l'investissement estimé et les attendus du CRAJEP pour cette représentation, les enjeux, les dossiers en cours...

- **Modalités de fonctionnement de la représentation au CESER :**

Il est proposé le principe de reversement des indemnités CESER suivant :

- 30% de l'indemnité de chaque représentant conservé par le CRAJEP (qui reçoit la totalité des indemnités).
- 70% de l'indemnité de chaque représentant, reversés au titre de la représentation.

Pour les structures mandatant des bénévoles, il faudra trouver le modèle et vérifier les modalités possibles et légales de reversement des indemnités à la personne, et non à la structure.

Il conviendra d'évaluer en fin d'année 2018, le modèle d'accompagnement proposé et le fonctionnement de cette représentation.

Ce principe est soumis à l'approbation du CA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions).

4. Demandes d'adhésion :

- **Etude de la demande d'adhésion du CRAFAL :**

La demande du CRAFAL MP avait déjà été présentée lors du CA du 16 octobre dernier.

Au regard des statuts du CRAJEP Occitanie, du règlement intérieur, et des critères d'adhésion (*notamment la nécessité pour les associations adhérentes, d'avoir une activité et un rayonnement régional à l'échelle de la région Occitanie*), le CA du CRAJEP avait jugé préférable d'étudier la demande d'adhésion du CRAFAL, une fois que l'association serait modifiée et constituée à l'échelle de la région Occitanie, c'est-à-dire après le 22/11 (date de son AGE).

Nous avons donc proposé au CRAFAL de nous adresser le dossier actualisé de demande d'adhésion pour le CRAFAL Occitanie (nouveaux statuts, composition du CA et Bureau), après son AGE, et afin que nous puissions à nouveau soumettre la demande d'adhésion, lors d'un projet CA.

Suite à l'étude du dossier, la demande d'adhésion du CRAFAL Occitanie est soumise à l'approbation du CA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 contre et 1 abstention).

- **Etude de la demande d'adhésion de Arc en Ciel Théâtre :**

La demande est présentée au CA. L'association répond aux critères d'adhésion au CRAJEP, et ré adhérera en juin 2018 au Cnajep.

Cependant, le CA s'interroge à la fois sur l'organisation du réseau à l'échelle régionale (2 délégations présentes an Région : Arc en Ciel Théâtre MP /Limousin et la Compagnies des Nuits Partagées en ex LR) et sur les modalités d'animation de ce réseau, mais également sur les motivations de l'association à adhérer au CRAJEP.

Il est décidé de ne pas statuer sur la demande ce jour, et de rencontrer l'association avant le CA du 27 mars prochain pour obtenir ces précisions, afin de pouvoir prendre une décision lors du prochain CA.

5. Point sur les actions, travaux des commissions et dossiers 2018 :

- **Commission formation :** proposition d'un texte commun et du principe d'une charte d'engagement des OF sur la formation volontaire (à signer lors de l'AG du CRAJEP).

Le principe d'élaboration d'une charte est soumis à l'approbation du CA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions).

- **Coordination du dispositif Sésame** : bilan de l'action 2017 prévue le 6 mars 2018, à voir les perspectives possibles pour le CRAJEP en 2018.
 - **Point sur les actions à programmer au regard des conclusions du séminaire (non traité).**
-

Prochains CA :

- 27 mars matin de 10h à 13h, suivi de la commission régionale FONJEP de 14h à 16h (à confirmer)
- 15 mai matin ou après-midi,
- 19 juin matin ou après-midi (suite AG)
- Assemblée générale : 19 juin.

Documents joints dans le dossier de séance :

- ✓ *Projet de compte-rendu du CA du 16/10/17*
- ✓ *Compte-rendu de la rencontre avec le Directeur régional DRJSCS du 10/11/17*
- ✓ *Compte-rendu du groupe de travail financement du 21/12/17*
- ✓ *Tableau des représentations dans les instances*
- ✓ *Dossiers de demandes d'adhésion du CRAFAL et de Arc en ciel Théâtre*